

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1835

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressigier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 30

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Auparavant, les maternités amélioraient l'accueil des femmes enceintes qui ne souhaitent pas d'accouchement médicalisé. On a vu des baignoires arriver dans les salles d'accouchement. Pourquoi créer des choses qui commençaient à exister dans les services ? A force de fermer des maternités et de réduire les financements, on ne peut plus fournir cette offre de service dans les maternités. Si c'est une demande sociétale qui revient, offrons aux maternités les moyens de donner ce choix aux femmes qui souhaitent accoucher de manière non médicalisée. Les maternités peuvent tout à fait assurer ce type d'accouchement. Avec cet article, il y a un risque de justifier les fermetures de petites maternités.